

Tour Béryl

Compte rendu du conseil syndical du 27 mai 2019

Présents : Mmes Bayon, Durafour, Pellanda.

MM. Gruntz, Lanco.

Ordre du jour :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 1. Election de la présidente | 5. Documents à prévoir pour que |
| 2. Sécurité incendie | les travaux dans les |
| 3. Point sur Italik | appartements soient faits dans |
| | le respect des règles |
| 4. Actualisation du contrat GSF | |

La séance est ouverte à 18h 10

1. Election de la présidente

Mme Bayon accepte de se représenter et elle est réélue à l'unanimité.

2. Sécurité incendie

a) Audit sécurité incendie

M. Thomas, qui est en charge de l'opération, indique que les essais « en dynamique » auront bientôt lieu, ce qui permettra d'affiner et de rendre fiables les conclusions de l'audit ; M. Thomas fera une liste de recommandations de travaux à présenter à l'AG de 2020.

b) Incendie du 24 mai à Rubis

Les faits : une batterie de trottinette électrique, en charge dans un appartement, a pris feu. Le propriétaire, ne réussissant pas à l'éteindre, a quitté son appartement en laissant le robinet de la baignoire ouvert (ce qui a occasionné un dégât des eaux sur deux étages). Par ailleurs il faut rappeler qu'il ne faut pas mettre de l'eau

sur une batterie au lithium en feu, la réaction chimique eau/lithium pouvant provoquer une explosion

Le SSIAP2 de service à Rubis ne connaissait pas bien, semble-t-il, les lieux, **et les pompiers non plus !** Ils ignoraient qu'il existe une réserve d'eau à Béryl (et qui doit être utilisée pour Rubis également), ne savaient pas par où passer pour intervenir, etc

Ces événements doivent être remontés à la caserne Masséna et une information de tous les pompiers doit être faite rapidement !

c) Conduite à tenir en cas d'incendie

Une question a été posée à ce sujet à l'AG, et la réponse fournie n'a pas été satisfaisante.

Des réunions d'information vont être proposées les samedi 15 et 29 juin, à raison de 3 séances d'une heure par matinée. M.Salhi animera ces réunions. Il est souhaitable que les enfants en âge de comprendre soient présents. Les personnes intéressées devront s'inscrire à la loge.

A savoir : dans la Foire aux questions (FAQ) sur le site Berylinfo, on peut trouver un article sur le sujet

3.Point sur Italik

A la CTF du 23 mai, le sujet a été évoqué : les travaux semblent à nouveau arrêtés et on s'inquiète ! En réalité, il y a eu un long temps d'inactivité à cause des problèmes administratifs dûs au changement d'entreprise.

Les machines à pieux seront livrées dans la nuit du 2 au 3 juin et les travaux reprendront à ce moment-là.

Les inondations sous notre escalier lors de fortes pluies sont dûes au fait qu'Enedis, lors de ses travaux de dévoiement des câbles, a

démoli la grille qui permettait l'évacuation de l'eau. Lors de la reprise des travaux (le 3 juin, donc), la grille sera réinstallée.

En guise de dédommagement pour l'escalier démoli prématurément par l'entreprise Cardinal avant qu'elle ne se retire du chantier, Mme Bayon demande à Hammerson de refaire les balconnières (éléments en béton à l'extérieur de la tour, situés devant le hall d'entrée). Elles ne peuvent pas être retirées et elles sont très laides, sales et remplies des différents détritiques que les résidents jettent par leur fenêtre (emballages divers, mégots, canettes, etc, etc, etc)

Un affichage est prévu pour rappeler aux résidents qu'il ne faut **absolument rien jeter par les fenêtres**. Au-delà de l'incivilité évidente, il y a une question de sécurité : l'objet peut tomber sur quelqu'un soit directement, soit en rebondissant à l'arrivée en bas.

De même, l'affichage rappellera qu'il est interdit de fumer dans les escaliers de secours. On peut fumer sur la dalle jardin au niveau 4 ou sur la dalle Rubis/Béryl, qui est équipée d'un cendrier.

3. Actualisation du contrat GSF

Dans le contrat de ménage, il manque un certain nombre de tâches (ex : nettoyage des rainures à la sortie des ascenseurs, qui sont très encrassées, et où un simple coup d'aspirateur ou de serpillère ne suffit pas) ; à l'inverse, certaines tâches sont supprimées ou ont vu leur fréquence passer de quotidienne à hebdomadaire, par exemple.

Le nouveau contrat est en cours de rédaction, mais il ne devrait pas coûter plus cher.

4. Documents à prévoir pour que les travaux dans les appartements soient faits dans le respect des règles

Pour les travaux privatifs, il faut respecter les horaires pour les travaux bruyants. Mais, et c'est beaucoup plus important : **il ne faut pas mettre en jeu la solidité de l'immeuble en perçant les murs porteurs** (trous pour passages de tuyaux, saignées pour encastrer fils et prises électriques, tuyaux etc...)

Mme Bayon et M.Lanco vont donc concevoir une fiche que tout propriétaire engageant des travaux devra signer ainsi que les entreprises éventuelles mandatées pour les réaliser. Cette fiche reprendra tout ce qui est autorisé et tout ce qui est défendu.

Fin de la séance à 20h10 Prochaine réunion le 24 juin à 18h